



**Vœu adressé
au Président de la Commission Européenne
au Président du Parlement Européen**

**Conférence des Villes Portuaires Périphériques
du 12 juillet 2004**



Préambule :

La Conférence des Villes Portuaires Périphériques, réseau de villes européennes, est née en 1992 à l'initiative de la ville de Brest et regroupe à l'origine, les villes de Cadix (Espagne), Den Helder (Pays-Bas), Plymouth (Royaume-Uni), Tarente (Italie). Depuis, le réseau, suivant les thématiques et opportunités, s'est enrichi également de l'apport des villes de Constantza (Roumanie), Dun Laoghaire (Irlande), Kiel (Allemagne) et Porto-Norte (Portugal). Constitué dans le but de répondre aux défis économiques et sociaux auxquels ses villes-membres se sont trouvées confrontées, du fait des profondes mutations des activités navales, civiles et surtout militaires, ce réseau transnational est un outil de réflexion et d'échanges d'expérience axé sur les thèmes de la diversification de l'économie et la valorisation des richesses de chacune des villes. L'élargissement accentue de fait la situation périphérique de la plupart de nos villes-membres. Le vœu qui suit, exprime la position de la Conférence au regard des propositions émises par la Commission dans son troisième rapport sur la cohésion et en vue de la poursuite de l'objectif de défense et de promotion d'un développement équilibré et durable de l'espace communautaire.

La Conférence des Villes Portuaires Périphériques se réjouit de l'importante étape qui vient d'être franchie avec l'entrée de dix nouveaux membres au sein de l'Union Européenne. Cet élargissement consacre les valeurs de paix, de démocratie et de prospérité à l'origine de la construction européenne.

Aussi, la Conférence tient à exprimer son soutien plein et entier aux orientations et propositions formulées par la Commission dans son Troisième Rapport sur la Cohésion qui constituent une avancée significative pour un développement équilibré des territoires européens et l'approfondissement d'une Europe citoyenne et solidaire.

En particulier, la Conférence se félicite de la prise en compte du principe de cohésion territoriale et de la volonté de la Commission de maintenir une politique régionale pour l'ensemble du territoire, marquant ainsi son opposition à toute renationalisation de la politique

de cohésion. A ce titre, et avec d'autres associations et réseaux de collectivités, la Conférence considère le seuil de 0,45% du Revenu national brut communautaire consacré au budget de cohésion comme un minimum non négociable.

Si la priorité doit bien sûr être accordée à l'objectif de « Convergence » pour les régions les plus en retard de développement, la Conférence exprime sa préoccupation vis-à-vis des régions qui en seraient exclues par simple effet statistique. Elle restera particulièrement vigilante à la mise en œuvre équitable de la proposition d'un objectif 1-bis pour ces régions, tant sur le plan des montants consacrés que des critères d'éligibilité retenus.

Concernant l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », la Conférence accueille très favorablement l'effort affiché de simplification (approche « mono-fonds », suppression des zonages) et de décentralisation. Avec les régions, les villes constituent l'échelle la plus pertinente pour une mise en œuvre efficiente des programmes, car la plus proche des préoccupations des citoyens. Les villes et leur bassin d'emploi représentent, pour la Conférence, une véritable force motrice pour une croissance économique durable des territoires. Les prochains règlements européens relatifs aux fonds structurels devront intégrer l'obligation pour les Etats membres d'un réel partenariat avec les régions et les villes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Il convient, notamment, de généraliser l'approche du programme URBAN, reconnue pour sa réelle valeur ajoutée.

En vertu du principe de cohésion territoriale, la Conférence tient à souligner également la nécessité d'une meilleure prise en compte des difficultés spécifiques aux régions et villes périphériques. Du fait de l'élargissement, qui renforce le caractère périphérique de nombreuses villes, l'enjeu que constitue l'amélioration de leur accessibilité, notamment par des infrastructures de transports et de moyens de communications performants est d'autant plus prioritaire.

Les villes, signataires de la présente déclaration, souhaitent également insister auprès de la Commission sur la nécessité de réaliser un Livre Vert sur les perspectives relatives au secteur maritime, et notamment concernant le développement économique et régional des zones littorales. A cette fin, elles se tiennent, bien sûr, à la disposition de la Commission pour l'aider et la soutenir dans cette démarche.

Les villes de la Conférence se réjouissent de la proposition de la Commission de considérer la coopération territoriale européenne comme objectif à part entière de la politique de cohésion. L'échange d'expérience et des bonnes pratiques entre villes dans les domaines de l'environnement, de la recherche et de la société de l'information, de la reconversion de sites industriels et militaires, du renouvellement urbain constitue un apport tout à fait essentiel pour le développement des territoires. La Conférence entend poursuivre ce travail en commun et souhaite qu'une part significative du budget de cet objectif soit consacrée au renforcement de ce type de coopération.

Enfin, la Conférence exprime tout son soutien aux villes portuaires périphériques impliquées dans un processus d'adhésion, et notamment la ville de Constantza. Afin de préparer ces villes vers l'étape décisive, la Conférence tient à souligner la nécessité, pour la politique d'adhésion, de prendre, là aussi, pleinement en compte l'importance de la coopération territoriale européenne.